



Ville de Châteauneuf-sur-Loire

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Année 2011 -

SOMMAIRE:

Pages

1. Caractéristiques techniques du service	2
2. Tarification de l'eau et recettes du service	5
3. Financement des investissements	6
4. Indicateurs de performance	7
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	9
6. Annexe : Analyses d'eau	10

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Contexte réglementaire :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Le rapport et la délibération du conseil municipal sont mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours. Celui-ci en est informé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le présent rapport a été établi conformément au modèle diffusé par la préfecture.

1. Caractéristiques techniques du service

Présentation du territoire desservi :

Le service est géré au niveau communal. Il comprend les éléments suivants:

- Production de l'eau (par forages)
- Protection des points de prélèvement (Piporette et Carpentier)
- Le traitement de l'eau prélevée
- Le transport de l'eau traitée
- Le stockage de l'eau dans des réservoirs
- La distribution de l'eau

Population communale : 8 064 habitants

Altitudes : mini. 100 m — maxi. 131 m

Superficie de la commune : 40,01 km²

Les installations de production du service :

Production Piporette

Date de mise en service	1961
Capacité nominale	100 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Milieux fissurés (Karst.)
Provenance de l'Eau	Nappe Captive
Type Filière	Traitement biologique et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	1 pompe immergée de 100 m ³ /h à 78 m

Production Carpentier

Date de mise en service	1931
Capacité nominale	180 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Milieux fissurés (Karst.)
Provenance de l'Eau	Nappe Captive
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	2 pompes immergées de 180 m ³ /h à 72 m

Châteaux d'eau et Réservoirs :

Désignation	Volume en m ³	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance	Nombre de conventions Télécom
Production Piporette \ Château d'eau Piporette	1 200	148	121	142	OUI	2
Château d'eau Le Bourg \ Château d'eau SUPPRESSION de BOURG	600	150	119	143	OUI	0

Mode de gestion du service :

Le service est exploité en affermage avec la SAUR depuis le 1er novembre 1990. La durée du contrat est de 25 ans et la date d'échéance s'établit au 31 octobre 2015.

Définition de l'affermage:

L'affermage est une des formes que peut prendre une délégation de service public. La collectivité délégataire assure les investissements, le fermier supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant. Il se rémunère directement auprès de l'utilisateur par un prix convenu à l'avance dans le contrat d'affermage, révisable selon une formule de variation proposée dans le contrat et utilisant les principaux indices publiés par l'INSEE. Pour couvrir les investissements nécessaires au maintien du patrimoine la collectivité vote chaque année une part du tarif qui lui reviendra (la « surtaxe »). Le fermier est chargé de recouvrer cette part auprès de l'abonné par la facture d'eau et de la restituer à la collectivité dans un délai fixé par le contrat.

Le contrat d'affermage prévoit une répartition des compétences, en matière de travaux, comme suit:

- Travaux d'entretien et de réparation (y compris compteurs et branchements) : à la charge du fermier ;
- Renouvellement des captages et des ouvrages de génie civil (y compris les travaux d'étanchéité des réservoirs) : à la charge de la commune ;
- Renouvellement, renforcement et extension des réseaux à la charge de la commune.

Il a fait l'objet de 4 avenants:

- Avenant n°1 (adopté par délibération en date du 25 octobre 1991) relatif à quelques modifications de compétences ;
- Avenant n°2 (adopté par délibération en date du 29 septembre 2000) relatif à un changement de raison sociale du fermier ;
- Avenant n°3 (adopté par délibération en date du 31 octobre 2003) relatif à une modification des conditions de facturation du service par le fermier ;
- Avenant n°4 (adopté par délibération en date du 30 octobre 2009) relatif à une modification des formules de révision de prix.

Conformément à la réglementation en vigueur, le délégataire et la commune réalisent chacun un rapport sur le service pendant l'année écoulée, chacun au regard de ses compétences propres.

Population desservie :

Nombre total de branchements :

Commune	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	3 737	3 704	3 778	3 838	3 947	2,84 %
Total de la collectivité	3 737	3 704	3 778	3 838	3 947	2,84 %
Evolution N/N-1	-	-0,88 %	2,00 %	1,59 %	2,84 %	

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée. Il s'agit de l'ensemble des branchements actifs, en cours de modification, en cours de résiliation et en attente de mise en service.

Nombre de clients :

Commune	2010	2011	Evolution N/N-1
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	3 777	3 782	0,13 %
Total de la collectivité	3 777	3 782	0,13%
Evolution N/N-1	-	0,13 %	

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année. Il est calculé sur la même base que le nombre de branchements (actifs, en cours de modification, etc.). Cependant, il peut arriver qu'il soit légèrement inférieur au nombre de branchements notamment à cause des clients qui en possèdent plusieurs.

Conventions spécifiques de fourniture d'eau :

La commune a signé avec la société « Les Crudettes » une convention spécifique pour la fourniture d'eau potable.

Production des forages :

L'ensemble de l'eau distribuée à Châteauneuf-sur-Loire est produite par les deux forages communaux, selon la répartition suivante :

Libellé de la station	Volume annuel					Volume journalier			
	2007	2008	2009	2010	2011	Volume moyen	Pointe constatée	Capacité nominale	Taux de mobilisation
Production Carpentier	739 810	722 590	666 970	744 360	754 410	2 066	2 387	3 600	66,31 %
Production Piporette	199 891	260 087	262 764	238 510	169 616	464	595	2 000	29,75 %
Total	939 701	982 677	929 734	982 870	924 026	2 530	-	5 600	

Volumes mensuels produits exprimés en m3 pour l'ensemble de la production :

	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	71 039	80 958	64 306	74 768	72 474
Février	75 724	73 663	69 171	66 544	58 606
Mars	76 340	65 248	84 664	85 827	79 453
Avril	79 706	89 747	72 315	82 495	82 394
Mai	94 944	76 172	72 925	89 663	95 411
Juin	82 123	88 479	87 834	93 974	88 495
Juillet	77 578	106 165	82 762	98 284	84 072
Août	79 909	86 455	88 394	80 784	61 259
Septembre	74 879	100 961	92 166	96 385	101 281
Octobre	82 487	73 542	75 849	44 840	63 663
Novembre	67 300	62 018	63 353	96 950	75 851
Décembre	77 672	79 269	75 995	72 356	61 067
Total	939 701	982 677	929 734	982 870	924 026
Evolution N / N-1	-	4,57 %	-5,39 %	5,72 %	-5,99 %

Volumes vendus au cours de l'exercice - hors VEG (vente d'eau en gros) :

Commune	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution N/N-1
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	891 895	1 018 782	895 803	961 735	907 856	-5,60 %
Total de la collectivité	891 895	1 018 782	895 803	961 735	907 856	-5,60 %
Evolution N/N-1	-	14,23 %	-12,07 %	7,36 %	-5,60 %	

Nous constatons une variation de consommation significative pour LES CRUDETTE SAS avec une baisse de 35 993 m³. Leur consommation passe ainsi de 480 695 m³ en 2010 à 444 702 m³ en 2011, celle-ci faisant l'objet d'une grande variabilité chaque année de part la nature de son activité.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) :

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 93,439 km.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Les tarifs sont revus chaque année par le fermier, la commune et l'Agence de l'Eau. Pour 2011, la facture type s'établit comme suit :

Vos Contacts :

Accueil : 69 rue de Verdun
45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h

Téléphone : 02 45 77 00 00
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 02 45 77 00 01

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2011

Courrier : B.P. 505
37205 TOURS CEDEX 03

Référence à rappeler

□□

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

Commune de CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	18,95 €	
Consommation TTC	110,30 €	soit 0,0009 €/Litre
Total facture TTC	129,25 €	
	129,25 €	

SAUR S.A.S. au capital de 101.529.000€ RCS Versailles 339 379 984 Siège Social Atlantis, 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n° FR 28 339 379 984 - N.A.F. 741J
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	000119094-3	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		93,71 € HT	98,87 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2011						17,96	5,50
Consommation part Communale		Année 2011			120	0,0600	7,20		5,50
Consommation part SAUR		Année 2011			120	0,5244	62,93		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2011			120	0,0468	5,62		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			120	0,2400	28,80		5,50

Total Facture	129,25 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 122,51 €
TVA sur les débits : 6,74 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Évolution de la facture type :

La facture d'eau a connu une augmentation de 2,70 % entre 2010 et 2011 (pour rappel : + 3,28% entre 2009 et 2010). Cette augmentation est due à une hausse des tarifs pratiqués par la SAUR (du fait de la révision des prix) et l'Agence de l'Eau (parts pour la préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution). La commune a quant à elle maintenu le tarif de sa surtaxe entre 2010 et 2011, elle reste donc à 0,06 €/ m³.

Prix au m ³ eau potable	2008	2009	2010	2011	% évolution 2008 - 2011
SAUR	0,5058	0,5058	0,5135	0,5244	3,70 %
Agence de l'eau	0,2591	0,2627	0,2743	0,2868	10,70 %
Commune	0,0500	0,0500	0,0600	0,0600	20,00 %

Recettes :

Il s'agit des produits issus de la vente d'eau perçus par la commune. Ces produits sont versés à la ville par la SAUR qui assure la facturation aux usagers.

Les produits communaux issus de la vente d'eau s'élèvent en 2011 à :

- 59 888 € pour la surtaxe communale ;
- 32 003 € pour la part du chiffre d'affaire (10 %) reversée par la SAUR.

3. Financement des investissements

Branchements en plomb :

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année : 8

Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier 2012 : 230

Données financières issues du Compte administratif :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 10 603 € en 2011 (19 866 € en 2010). Elles sont essentiellement constituées par la mise à disposition du personnel communal et les charges d'intérêt.

Les dépenses d'entretien du réseau et des équipements incombent au délégataire qui les retrace dans son propre rapport annuel.

Au contraire, les dépenses d'investissement sont à la charge de la commune. Elles comprennent en 2011 :

- Reprise de 17 branchements en plomb dont :
 - 10 unités Grande Rue (report) : 9 045 €
 - 7 unités rue Ferdinand Arnodin, Quai Penthièvre et rue Marius Morin : 9 789 €

L'annuité de la dette s'élève à 3 439 € en 2011 (6 877 € en 2010) : 334 € d'intérêts et 3 105 € de capital. Il s'agit là du dernier emprunt, celui-ci s'éteignant au cours dudit exercice. L'encours de la dette est donc nul au 31 décembre 2011.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux :

Les dépenses d'investissement suivantes seront réalisées en 2012 :

- Le paiement du solde de l'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable (4 900 € reportés de 2011) et la réalisation d'une étude établissant un périmètre de protection des captages d'eau (40 287 € reportés de 2011 et 6 000 € de nouveaux crédits) ;
- La poursuite des travaux de renforcement du réseau AEP (notamment rue du Clos Renard, îlot Cèdre de la Victoire) ;
- La reprise de branchements en plomb ;
- Divers travaux sur les châteaux d'eau : la mise en place d'une aération, d'un système de déshumidification ...

L'étude sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable sera subventionnée par le Conseil Général du Loiret à hauteur de 2 248 € et par l'Agence de l'Eau à hauteur de 11 242 €.

L'étude pour la mise en place d'un périmètre de protection autour des captages d'eau potable a fait l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Général du Loiret et de l'Agence de l'Eau (en cours d'instruction).

Pour les travaux, le prix de l'eau n'atteint pas le prix plancher fixé par le Conseil général comme condition d'éligibilité aux subventions du département. En ce qui concerne l'Agence de l'eau, ses propres critères d'éligibilité sont désormais plus contraignants en raison de la diminution des crédits disponibles.

4. Indicateurs de Performance

A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », doit comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités vise à permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) doit créer au plan national.

Qualité de l'eau :

Les analyses réalisées en 2011 sont reproduites en annexe

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	1,11 €/m3	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	1,08 €/m3	-	-
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	908 668 m3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	908 668 m3
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	40	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	93,439 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	94,39 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	962 700 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,59 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	93,439 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,57 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	93,439 km

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	0,000 km
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	93,439 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable	Montants en euros des abandons de créances	158 €
		Volume facturé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	907 876 m3

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances :

Au cours de l'exercice 2011, le délégataire a donné suite à :

- Pour la part Communale : 3 demandes d'abandons de créances (pour un total de 5 factures), pour un montant de 14,49 € HT soit 15,29 € TTC,
- Pour la part SAUR : 6 demandes d'abandons de créances (pour un total de 8 factures), pour un montant de 358,87 € HT soit 378,62 € TTC.

Opérations de coopération décentralisée :

Sans objet